

Appel à projet

FORMAT MONDIAL / WELTFORMAT 2024

Frontières / Grenzen

1. Objectifs et principes

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir, renforcer, valoriser et visibiliser la création des artistes visuel·le·x·s et professionnel·le·x·s de la région de Fribourg. Il débouchera sur une exposition à ciel ouvert et gratuite, visible dans l'espace public **du 5 août au 2 septembre 2024**. Le jury créé pour l'occasion sélectionnera 15 œuvres qui mettront en exergue une multitude de perspectives. Le concours est ouvert à toute personne ayant son domicile dans le Canton de Fribourg et pratiquant les arts visuels de manière professionnelle (selon les critères de pratique régulière, formation, reconnaissance publique ou exposition, se référer aux <u>critères de Visarte Suisse</u>).

Ce projet a d'abord été initié au printemps 2020, sous le nom de CORONARTE, grâce aux mesures de soutien de COVID-19 et a été ensuite renouvelé en 2022 avec la nomenclature "Format Mondial / Weltformat". Comme pour les précédentes éditions, la ville de Fribourg met à disposition 15 panneaux d'affichages format F12. De plus, une exposition de toutes les œuvres présentées dans la rue sera à retrouver au 2ème étage de l'Atelier, local exploité par la Ville de Fribourg dans l'ancien Musée Gutenberg. Un dépliant comprenant les informations sur les oeuvres et artistes ainsi qu'une carte du parcours à suivre pour découvrir les 15 affiches sera publié pour l'occasion et un programme d'activités de médiation artistique est prévu en parallèle.

Cette année, à l'occasion de la 3ème édition de "Format Mondial", nous invitons les artistes de notre région à se questionner sur la thématique "Frontières/Grenzen".

2. Thématique et intention artistique

La frontière délimite des mondes et des cultures, des territoires et des personnes. Elle symbolise aussi nos propres barrières individuelles et nous isole. La 3^{ème} édition de "Format Mondial" invite à explorer les causes et les conséquences de ces cloisonnages et de nos liens avec elles.

Souvent au centre des débats, les frontières symbolisent bien plus qu'une simple délimitation. Outils d'oppression, de division ou d'isolation mais aussi points de rencontres et d'échanges, elles marquent depuis longtemps une grande partie de nos vies, et ce tout autant depuis l'âge de la mondialisation et d'internet. Les limites interpersonnelles, physiques et psychiques, sont tout autant de frontières que l'on crée et la perméabilité et le dépassement de ces dernières sont souvent sources de conflits.

Aujourd'hui comme toujours, nous sommes révolté·x·s et choqué·x·s par des guerres, jeux de frontières, que l'on pensait d'un temps passé. Ces guerres permettent aussi de nous montrer la frontière très fine entre neutralité et passivité faussement aveugle et révèlent aussi la puissance de ces outils de pouvoir. Cette année, nous invitons les artistes à thématiser ces multiples facettes.

Nous souhaitons, à travers les œuvres proposées, inciter à la réflexion et susciter des débats. La frontière est un thème universel qui mérite d'être en permanence exploré et questionné. Nous sommes curieuxses et impatient·e·x·s de découvrir comment les artistes qui prendront part à cet appel aborderont ce sujet et contribueront à élargir notre compréhension de ce qui nous sépare et/ou de ce qui nous unit.

3. Conditions de participation et délai

Ce concours est ouvert à touxte artiste ou collectif d'artistes visuel·le·x·s professionnel·le·x·s, établi·e·x·s ou émergent·e·x·s qui satisfont les critères suivants :

- Résider dans le canton de Fribourg (domicile légal)
- Être ou devenir membre de Visarte Fribourg (newcomer ou actif·ve¹, l'inscription peut se faire simultanément à l'appel à projet)

Les œuvres doivent remplir les conditions suivantes :

- Être empreintes de la période actuelle
- Avoir un lien avec la thématique de cette édition
- Être présentées avec un texte explicatif (maximum 500 signes, espaces compris)
- Respecter ces contraintes :
 - Œuvre déjà réalisée, fournie en version digitalisée, d'une résolution suffisante pour une impression au format F12 (1280 x 2685 mm). L'affiche F12 contiendra un cadre et la zone dédiée aux œuvres est de 98 x 238.5 cm (gabarit des affiches disponible en annexe).
- Utiliser cet espace librement, par exemple en y présentant un montage de plusieurs pièces dans le même espace ou une seule pièce prenant tout l'espace.
- L'artiste ou le collectif peut soumettre jusqu'à trois propositions.

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- Prénom, nom, âge, profession/occupation;
- Coordonnées (téléphone, e-mail, adresse postale, coordonnées bancaires complètes);
- Description de l'œuvre ou du projet artistique (pour chaque proposition) ;
- Optionnel : CV ou Portfolio.

Envoyer un dossier complet au format numérique d'ici au 25.05.2024 par e-mail à info@visarte-fribourg.ch

4. Diffusion

Les œuvres sélectionnées seront ensuite diffusées via ces canaux :

- Exposition en plein air : Affiches F12 en Ville de Fribourg (carte des emplacements en annexe)
- Exposition à l'Atelier, Place Notre-Dame 16, 1700 Fribourg (possibilité d'exposer les originaux)
- Site web Visarte Fribourg/Freiburg et réseaux sociaux avec galeries d'images

¹ Cette démarche doit permettre d'assurer un degré de professionnalisme et donc la justification de l'attribution d'une aide financière par le biais de ce projet. Si des artistes n'auraient pas les moyens financiers d'adhérer à Visarte ou des soucis techniques, nous répondons volontiers aux questions, et pouvons fournir un soutien financier. Toutes les informations nécessaires pour l'inscription sous : visarte.ch/fr/adhesion/devenir-membre

5. Calendrier

5 avril Début de l'appel à candidatures 25 mai Fin du dépôt des candidatures

1er juin Jury

Mi-juin Annonce aux lauréat·e·x·s

5 août au 2 sept. Exposition

8 août, 18h00 Vernissage de l'exposition à l'Atelier, Place Notre-Dame 16, 1700 Fribourg

6. Soutien et prestations

Visarte Fribourg soutient les artistes ou collectifs d'artistes sélectionné e x s par le jury sous quatre axes :

- a) Financier : CHF 250.- par artiste ou collectif ; ce montant couvre la cession des droits d'auteurs des œuvres originales pour l'exposition ; en fonction des montants perçus par d'éventuelles subventions extraordinaires, le montant pourrait être supérieur à celui mentionné
- b) Promotionnel, via les médias, sites internet, réseaux sociaux, publication
- c) La coordination de l'exposition, y compris l'impression et la pose des affiches
- d) L'archivage des affiches au format mondial auprès des Archives de la Ville de Fribourg

7. Critères d'évaluation

L'évaluation des différents projets doit répondre particulièrement aux critères suivants :

- Pertinence du lien avec la thématique imposée et doit faire sens avec la période actuelle (sujet, forme, description, interprétation...)
- Qualité de l'œuvre
- Respect des autres critères techniques

8. Jury

Les projets seront sélectionnés par un jury, composé au minimum d' un e x représentant e x du Service de la culture de la Ville de Fribourg, ainsi que d'expert e x s externe.

Le jury se réserve le droit de :

- a) demander aux participant·e·x·s des compléments d'informations ;
- b) ne pas motiver sa décision.

Tout recours contre le choix du jury est exclu. En cas de refus de l'œuvre ou du projet, le présent appel à projets ne confère pas de droit à l'obtention d'une prestation.

9. Cession

L'artiste ou le collectif autorise la Ville de Fribourg et Visarte Fribourg à communiquer et diffuser l'œuvre mais également à la reproduire sur tout support, imprimé ou numérique, à des fins de documentation et de promotion. Les œuvres originales restent la propriété de l'auteur·e·x. Si un·e·x artiste ne souhaite pas voir son œuvre publiée sur les réseaux sociaux (Ville de Fribourg ou Visarte), iel l'indique dans le dossier de candidature. Visarte Fribourg/Freiburg s'engage à :

- a) mentionner le nom de l'artiste ou du collectif lors de toute diffusion du projet (sauf dispense de l'auteur·e·x);
- b) ne procéder à aucune déformation, adaptation ou transformation de l'œuvre sans l'autorisation de son auteur·e·x ;
- c) ne pas reproduire et diffuser l'œuvre à des fins commerciales.

Visarte Fribourg/Freiburg n'assume aucune responsabilité en cas de dommage porté à la reproduction de l'œuvre dans l'espace public. Elle ne saurait être tenue pour responsable si ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. Elle décline toute responsabilité dans la conception, l'organisation et la réalisation des œuvres.

10. Contact

Visarte Fribourg/Freiburg 1700 Fribourg info@visarte.fribourg.ch www.visarte-fribourg.ch

Personne de contact pour le concours :

Noémie Balazs Coprésidente Visarte Fribourg/Freiburg noemie.balazs5@gmail.com